



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
06 avril 2023

**Séance du 11/04/2023**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
8

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :  
8

**Représentés** :

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO, Marie MUNUERA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Dominique PIGANEAU

### Délibération n°D\_2023\_015 Demande de subvention Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence au titre du FODAC 2023 : voirie communale

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un **FONds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC)** par le département depuis juin 2012, et dont le champs d'application a été modifié par la loi NOTRe du 8 août 2015.

Ce FODAC apporte aux communes un soutien pour la réalisation d'opérations ne relevant pas d'un enjeu intercommunal ou départemental.

Les communes de 201 à 500 habitants peuvent prétendre à une aide de 55% et le montant de référence auquel s'applique le coefficient de solidarité 2023 (1.04 pour Mallefougasse) est fixé à 12 000 €.

Notre collectivité pourra donc prétendre à une subvention maximale de 12 000 € x 1.04 = 12 480 €

Monsieur le maire informe le Conseil municipal du projet de voirie consistant aux travaux de premier goudronnage et à la création d'un cheminement PMR sur le parking du restaurant communal.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de déposer en ligne sur le guichet unique dédié cette demande de subvention suivant le plan de financement suivant :

RF	<b>Estimatif</b>	<b>des travaux : 7 642.86€ HT</b>
DIGNE LES BAINS (A H P)		* FODAC (55%)
Contrôle de légalité		* autofinancement (45%)
Date de réception de l'AR: 13/04/2023		
004-210401097-20230411-D_2023_015-DE		

4 203.57€

3 439.29€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le projet de voirie consistant aux travaux de premier goudronnage et à la création d'un cheminement PMR sur le parking du restaurant communal

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

\* FODAC (55%) 4 203.57€

\* autofinancement (45%) 3 439.29€

**TOTAL 7 642.86€**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer en ligne sur le guichet unique dédié cette demande de subvention

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal 2023

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

Pour le Maire,  
et par délégation,  
l'Adjoint



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le..... 13 AVR. 2023**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 004-210401097-20230411-D_2023_015-DE